BIOCORP PRODUCTION

Société Anonyme au capital de 218.114,30 euros Siège social : ZI de Lavaur - La Béchade - 63500 Issoire RCS Clermont-Ferrand : 453 541 054

ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 17 MAI 2022

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- 1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux Administrateurs ;
- 2. Approbation des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts ;
- 3. Affectation du résultat de l'exercice;
- 4. Imputation du report à nouveau débiteur sur le poste « Primes d'émission, de fusion, d'apport » ;
- 5. Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- 6. Ratification de la nomination de Monsieur Eric DESSERTENNE en qualité d'administrateur ;
- 7. Constatation de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes titulaire et décision à prendre sur le renouvellement de son mandat ;
- 8. Constatation de l'expiration du mandat du Commissaire aux comptes suppléant et décision à prendre sur le renouvellement de son mandat ;
- 9. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions conformément à l'article L.22-10-62 du Code de commerce ;

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- 10. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, <u>avec maintien du droit préférentiel de souscription</u>, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes ;
- 11. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires et par offre au public</u>;
- 12. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration, à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, par voie d'offre visée à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier et dans la limite de 20% du capital social par an avec suppression du droit préférentiel de souscription sans indication de bénéficiaires ;
- 13. Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou

- donnant droit à un titre de créance, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription des</u> actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires ;
- 14. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres émis conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de commerce, en cas de mise en œuvre des délégations de compétence visées aux quatre résolutions précédentes <u>avec</u> maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas;
- 15. Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, à l'effet de décider une augmentation du capital en numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail, <u>avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée au profit des salariés de la Société</u>;
- 16. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions ;
- 17. Fixation du plafond global des autorisations d'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital applicables et de valeurs mobilières représentatives de créances ;
- 18. Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par voie d'annulation d'actions ;
- 19. Pouvoirs pour les formalités.

* *